

# Micro-crèche

à

# Trappes



Les Bébidoux  
La magie des bébés

## Projet d'établissement

Avril 2020

*« Grâce aux habitudes que l'on inculque aux enfants, dès la petite enfance, on peut jeter les bases de la pauvreté ou de la richesse, du courage ou de l'oisiveté, du bien ou du mal.*

*Faites-leur prendre de bonnes habitudes, et leur avenir sera assuré. »*

***Lydia SIGOURNEY***

*(1791 – 1865)*

*Poétesse américaine*

*Ecrivaine, auteure de littérature pour la jeunesse...*

# Préambule

## TEXTES RÉGLEMENTAIRES

### Article R2324-29

Modifié par Décret n°2010-613 du 7 juin 2010 - art. 11

Les établissements et services d'accueil élaborent un projet d'établissement ou de service qui comprend les éléments suivants :

1° Un projet éducatif précisant les dispositions prises pour assurer l'accueil, le soin, le développement, l'éveil et le bien-être des enfants ;

2° Un projet social, précisant notamment les modalités d'intégration de l'établissement ou du service dans son environnement social et les dispositions prises pour la mise en œuvre du droit prévu par le dernier alinéa de l'article L. 214-2 et de l'article L. 214-7 du code de l'action sociale et des familles ;

3° Les prestations d'accueil proposées, en précisant notamment les durées et les rythmes d'accueil ;

4° Le cas échéant, les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique ;

5° La présentation des compétences professionnelles mobilisées ;

6° Pour les services d'accueil familial, les modalités de formation continue des assistantes maternelles, du soutien professionnel qui leur est apporté et du suivi des enfants au domicile de celles-ci ;

7° La définition de la place des familles et de leur participation à la vie de l'établissement ou du service ;

8° Les modalités des relations avec les organismes extérieurs.

### Article L214-2

Il peut être établi, dans toutes les communes, un schéma pluriannuel de développement des services d'accueil des enfants de moins de six ans. Ce schéma, élaboré en concertation avec les associations et organismes concernés sur les orientations générales, adopté par le conseil municipal :

1° Fait l'inventaire des équipements, services et modes d'accueil de toute nature existant pour l'accueil des enfants de moins de six ans, y compris les places d'école maternelle ;

2° Recense l'état et la nature des besoins en ce domaine pour sa durée d'application ;

3° Précise les perspectives de développement ou de redéploiement des équipements et services pour la petite enfance qui apparaissent nécessaires, ainsi que le calendrier de réalisation et le coût prévisionnel des opérations projetées par la commune.

Les modalités de fonctionnement des équipements et services d'accueil des enfants de moins de six ans doivent faciliter l'accès aux enfants de familles rencontrant des difficultés du fait de leurs conditions de vie ou de travail ou en raison de la faiblesse de leurs ressources.

## Article L214-7

Modifié par LOI n°2014-873 du 4 août 2014 - art. 30

Le projet d'établissement et le règlement intérieur des établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans, mentionnés aux deux premiers alinéas de l'article L. 2324-1 du code de la santé publique, prévoient les modalités selon lesquelles ces établissements garantissent des places pour l'accueil d'enfants non scolarisés âgés de moins de six ans à la charge de personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle, y compris s'agissant des bénéficiaires de la prestation partagée d'éducation de l'enfant mentionnée au 3° de l'article L. 531-1 du code de la sécurité sociale, et répondant aux conditions de ressources fixées par voie réglementaire, pour leur permettre de prendre un emploi, de créer une activité ou de participer aux actions d'accompagnement professionnel qui leur sont proposées.

Un décret définit les modalités d'application du présent article.

# SOMMAIRE

TEXTES RÈGLEMENTAIRES .....	3
<b>INTRODUCTION</b> .....	6
<b>PRÉSENTATION ET FONCTIONNEMENT DE LA MICRO-CRECHE</b> .....	7
2. PRESTATIONS D'ACCUEIL PROPOSÉES .....	8
3. LES COMPÉTENCES PROFESSIONELLES MOBILISÉES .....	9
4. LE FONCTIONNEMENT .....	11
5. LA PLACE DES FAMILLES ET PARTICIPATION À LA VIE DE L'ÉTABLISSEMENT .....	12
6. ORGANISMES EXTÉRIEURES .....	14
<b>PROJET ÉDUCATIF</b> .....	15
1. L'ACCUEIL .....	15
2. LE SOIN .....	16
3. LE DÉVELOPPEMENT .....	19
4. L'ÉVEIL .....	19
5. LE BIEN-ÊTRE .....	19
<b>PROJET PÉDAGOGIQUE</b> .....	20
1. LES PROJETS D' ACTIONS .....	20
2. ACTIVITES PROPOSÉES .....	22
<b>PROJET SOCIAL</b> .....	24
1. INTÉGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT SOCIAL .....	25
2. MODALITE D'ACCUEIL DES FAMILLES EN SITUATION D'INSERTION .....	26
<b>CONCLUSION</b> .....	29

# INTRODUCTION

Le projet d'établissement de la micro-crèche « Les Bébidoux » s'inscrit dans une politique globale de prévention et de protection du jeune enfant. Il vise à favoriser l'épanouissement psychomoteur, affectif et intellectuel de celui-ci : faire du séjour de l'enfant au sein de la structure une expérience positive sur laquelle il peut se construire.

Le principe est de proposer une structure permettant de répondre à des besoins en accueil variés (réguliers, occasionnels, temps plein et temps partiel) pour un large public d'enfants âgés de 2 mois et demi (10 semaines) et jusqu'à leur scolarisation.

C'est un outil de travail pour la pratique professionnelle spécifique à la Petite Enfance ou à l'Enfance, qui sert de base et donne du sens aux actions professionnelles.

Il est consultable par tous afin de prendre connaissance des orientations sur lesquelles les professionnelles travaillent et accueillent les enfants.

Il n'est pas figé. Il sera retravaillé et approfondi avec l'équipe et le référent technique, qui pourront le faire évoluer en apportant des modifications et suggestions d'amélioration en fonction de leurs expertises, des expériences vécues au sein de l'établissement et des réflexions menées entre professionnelles.

Ce projet s'articule autour de différents objectifs :

- Accueillir l'enfant dans le groupe et l'accompagner dans sa découverte du monde ;
- Accompagner l'enfant dans l'acquisition de son autonomie, en partenariat étroit avec la famille ;
- Assurer sa sécurité physique et affective ainsi que son épanouissement ;
- Accompagner les parents dans leur rôle éducatif sans toutefois se substituer à eux ;
- Créer une relation de confiance avec la famille.

Ces objectifs font l'objet d'un travail en équipe constant pour assurer un accueil de qualité de l'enfant et de sa famille.

L'équipe mettra en œuvre les moyens matériels, spatiaux, éducatifs et pédagogiques nécessaires pour atteindre ces objectifs.

Ce projet d'établissement sera utilisé par l'équipe comme support de travail commun. Ces écrits garantissent, ainsi aux enfants de la micro-crèche, un accueil de qualité qui a pour objectif leur bien-être.

Nous partageons des valeurs communes à la micro-crèche « les Bébidoux » :



# PRÉSENTATION ET FONCTIONNEMENT DE LA MICRO-CRÈCHE

## 1. PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE

Etablissement d'accueil collectif, la micro-crèche « Les Bébidoux » située au 93 rue Jean Jaurès à Trappes (78190), a été créée par la Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle (SASU) LES BÉBIDOUX - La Magie des Bébé, sous le n° Siret 849 339 437 00014 au RCS de Versailles, représentée par sa présidente Lydie DUCHON.

Elle se situe dans le quartier prioritaire « Jaurès Gare-Jean Macé » dans une zone d'habitation proche de la gare de Trappes et facilement accessible par les transports en commun.

Elle accueille, chaque jour, dix enfants à temps plein ou temps partiel, en fonction des places disponibles, pendant les heures d'ouvertures de la crèche. Ils ont entre 2 mois et demi (10 semaines) et jusqu'à leur scolarisation.



Le local d'une superficie de 106 m<sup>2</sup>, en rez-de-chaussée, comprend une zone d'accueil, un lieu de vie, un office de mise à température, deux dortoirs et une zone de change. Il dispose également d'un espace pour les jeux d'extérieur.

L'amplitude horaire de la crèche s'étend de 8h00 à 18h30 du lundi au vendredi inclus, à l'exception des jours fériés, des cinq semaines de fermetures annuelles et des six journées pédagogiques par an pour la formation du personnel.

Les familles souhaitant inscrire leur enfant à la micro-crèche doivent prendre rendez-vous avec la directrice ou la présidente par téléphone ou par mail et via le site internet [www.lesbebidoux.fr](http://www.lesbebidoux.fr).

Les demandes d'inscription se font tout au long de l'année et quel que soit l'âge de l'enfant.

La micro-crèche « Les Bébidoux » est non seulement un mode de garde à part entière, mais aussi et surtout un lieu d'éveil pour les jeunes enfants que nous accompagnons dans leurs premiers pas vers l'autonomie et la socialisation.

## 2. PRESTATIONS D'ACCUEIL PROPOSÉES

La structure accueille les enfants âgés de 2 mois et demi (10 semaines) et jusqu'à leur scolarisation, en priorité les enfants non scolarisés, et dont les parents travaillent et/ou résident à Trappes ou dans les villes limitrophes.

La capacité d'accueil maximale de l'établissement, selon l'habilitation de la PMI (Protection Maternelle et Infantile), est de 10 enfants simultanément.

Les enfants confiés font l'objet d'un encadrement constant. Selon la réglementation en vigueur, celui-ci est exercé par une professionnelle pour 3 enfants présents et 2 professionnelles au-delà de 3 enfants accueillis. Au quotidien, l'encadrement est assuré par deux professionnelles minimum à chaque instant.

La structure assure un accueil régulier, occasionnel ou d'urgence du lundi au vendredi de 8h00 à 18h30, sur la base de temps plein ou partiel, en fonction des besoins de chaque famille.

### 2.1 L'accueil régulier

Il se définit par une fréquentation régulière de l'enfant, prévue à l'avance et anticipée par sa famille. Un contrat d'accueil personnalisé sera établi avec la famille afin d'évaluer les besoins de garde de l'enfant et de définir la participation mensuelle. Cet accueil donne droit à une priorité d'accueil sur la micro-crèche.

### 2.2 L'accueil occasionnel

C'est la fréquentation irrégulière et sur inscription en fonction des places disponibles. Il est possible uniquement pour les familles déjà inscrites à la crèche et qui souhaitent rajouter des jours de garde non prévus au contrat.

Cet accueil ne donne pas droit à une priorité sur la micro-crèche.

### 2.3 L'accueil d'urgence et provisoire

Il correspond à des situations particulières et une priorité d'accueil évaluée par la responsable.

L'accueil est exceptionnel, provisoire ou d'urgence : lorsque les besoins de la famille ne peuvent pas être anticipés. En général, il s'agit du cas où l'enfant n'a jamais fréquenté la structure et pour lequel les parents ont besoin d'un accueil « en urgence ». La durée de cet accueil est variable selon la situation et est soumise à l'appréciation de la direction. Pour l'accueil « provisoire », cette durée ne peut excéder 3 mois.

Dans tous les cas, il conviendra d'effectuer une période d'adaptation pour l'enfant afin qu'il ne soit pas déstabilisé.

Il se fait dans la limite de l'agrément de l'établissement.

### 2.4 L'accueil des enfants présentant un handicap ou une maladie chronique

Les enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique seront accueillis aux mêmes conditions que les autres enfants dès lors que leur handicap permette au personnel d'assurer l'encadrement des autres enfants et qu'il n'ait pas à pratiquer de soins particuliers nécessitant la prise de médicament. Un protocole d'accueil individualisé (PAI) pourra être mis en place au cas par cas, en accord avec la famille, le médecin traitant et le médecin référent de la crèche.

Dans la mesure du possible, 10% de la capacité d'accueil, soit 1 place, sera réservée en priorité à un enfant présentant un handicap.

La structure est fermée 5 semaines par an en période de vacances scolaires : une semaine fin décembre, une semaine pendant les vacances de Pâques et les trois dernières semaines d'août.

La crèche sera également fermée les jours fériés sans que cela entraîne une déduction sur la facturation.

La crèche pourra être fermée un maximum de 6 jours par an, pour rénovation, petits travaux ou formation du personnel. Les dates pour ces journées de fermeture seront communiquées le plus tôt possible et elles ne seront pas déductibles de la facturation.



### 3. LES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES MOBILISÉES

Nous nous devons de respecter quelques règles de déontologie.

- Nous sommes tenus par le secret professionnel : il couvre non seulement ce qui a été confié, mais aussi ce qui a été vu, lu, entendu, constaté ou compris. De plus le secret professionnel s'impose dans les conditions établies par la loi.
- L'équipe est garante du respect du projet pédagogique et du bon fonctionnement quotidien de la crèche. Elle s'assure que les besoins des enfants sont satisfaits et que les principes et valeurs énoncées plus haut sont respectés.

Les professionnelles ont des compétences, des connaissances générales sur le jeune enfant, compte tenu de leur formation et de leur expérience.

- L'équipe se rencontre lors des réunions d'équipe et d'analyse de la pratique dans le but de faire une mise au point des projets d'équipe, veiller au bon fonctionnement, débloquer des situations difficiles...  
Cette réflexion commune permet d'instaurer une cohérence dans notre pratique auprès du groupe d'enfants.
- Respecter le rôle de chacune en fonction de sa profession et du profil de poste.
- Respecter l'éducation des parents, sans émettre de jugement de valeurs.

#### 3.1 La Présidente

Elle sera en charge de la gestion de la structure au sens large et travaillera en étroite collaboration avec le référent technique pour veiller au bon fonctionnement de la micro-crèche et s'assurer que les objectifs du projet pédagogique, du projet éducatif et du projet social soient bien mis en place.

#### 3.2 La directrice /Référente technique

Titulaire du diplôme d'État Educateur de Jeunes Enfants (EJE), elle est chargée du suivi technique de la micro-crèche et travaillera à temps partiel.

A ce titre, elle est garante du respect du projet, du bien-être de l'enfant et du bon fonctionnement quotidien. Elle s'assurera que l'équipe travaille dans le respect du rythme de développement de l'enfant. Elle assurera l'encadrement et l'animation de l'équipe.

Elle proposera des outils de communication adaptés aux besoins de l'équipe, ainsi que des temps de réflexion sur les pratiques de l'équipe. Elle régulera le travail hebdomadaire et s'assurera des tâches réalisées.

Elle sera un appui pour l'équipe et pour les parents. De par son expertise éducative, elle pourra conseiller, proposer, adapter les conduites éducatives, sans jamais juger.

Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants, l'équipe éducative ne remettra jamais en cause ce point essentiel dans la relation équipe parents.

Elle sera l'interlocuteur privilégié pour toute question éducative, toute interrogation liée à la vie de l'enfant en crèche ou à la maison. Elle pourra mettre en place des réunions d'information ou des temps de partage entre parents et professionnelles.

### 3.3 Le médecin-pédiatre référent

Il procède à l'examen médical pour l'admission des enfants de moins de 4 mois, ceux présentant un handicap ou une maladie chronique, ou tout autre problème de santé ; s'assure que leur état de santé est compatible avec la vie en collectivité et vérifie que les vaccins sont à jour.

Il supervise les normes d'hygiène et établit les différents protocoles mis en place au sein de la crèche en collaboration avec la directrice/référent technique, notamment pour l'administration des médicaments et met en place en collaboration avec le médecin traitant de la famille les PAI.

Il assure les conseils en termes de promotion de santé auprès de l'équipe et des parents qui le souhaitent.

### 3.4 L'équipe éducative

L'équipe est composée de trois professionnelles de la petite enfance (1 Auxiliaire de puériculture, 1 CAP Petite Enfance et 1 BAC Pro Accompagnement Soins et Services à la Personne à temps plein).

Elles proposent un accompagnement spécifique compte tenu de leurs compétences, de leurs connaissances générales sur la petite enfance et de leurs qualifications.

Les professionnelles de la crèche sont à l'écoute des parents, pour répondre à leurs questionnements, inquiétudes et interrogations.

En cas de doute, l'équipe éducative s'attachera à renvoyer, si le besoin s'en fait sentir, les parents vers la directrice/référente technique (Educatrice de jeunes enfants, diplômée d'état), plus spécialisée dans les questions relatives à la petite enfance en ce qui concerne la psychologie, les étapes majeures du développement de l'enfant, les différents changements de rythme qui peuvent inquiéter les parents.

### 3.5 Les intervenants extérieurs professionnels de santé

L'équipe peut également s'appuyer sur les compétences de professionnels non-salariés de la structure. En effet, l'association Crèche Entreprendre, à laquelle la crèche adhère, met à disposition des équipes :

- un Pédiatre Allergologue
- une Psychologue,
- une Infirmière,
- une Diététicienne,
- des EJE
- etc...

Cette équipe externe assure une fonction support pour l'équipe de la crèche en partageant l'ensemble de leurs connaissances à travers des formations et des échanges réguliers.

### 1.1 Les autres intervenants extérieurs

L'équipe pourra s'appuyer également sur les compétences :

- d'un jardinier pour la mise en place du jardin pédagogique,
- d'un intervenant en anglais pour la mise en place d'atelier en langue étrangère,
- d'une professionnelle de la LSF pour l'apprentissage de la langue des signes pour les bébés.

## 2. LE FONCTIONNEMENT

### 2.1 Période d'adaptation

La période d'adaptation permet aux enfants et aux parents de se familiariser avec les lieux, le personnel et les autres enfants et de se séparer de façon progressive. Elle est indispensable.

Nous avons mis en place une adaptation dite « libre ». Le principe est d'offrir aux familles davantage de souplesse dans le planning de l'adaptation.

L'arrivée à la crèche se fait après le réveil naturel de l'enfant et non pas à une heure précise. Les séparations se font lorsque les parents se sentent prêts à confier leur enfant.

Bien que souple, l'adaptation suit un schéma qui se déroule sur 5 étapes principales :

- L'enfant reste environ une heure, accompagné de ses parents. Il participe à une activité. Le parent reste à proximité pour le rassurer. Le personnel prend le temps d'observer l'enfant, d'écouter les parents et de répondre à leurs questions.
- L'enfant reste environ deux heures, ses parents une heure. Le personnel fait ainsi connaissance avec l'enfant seul et l'aide à gérer le départ de ses parents.
- L'enfant reste une demi-journée et participe à un repas. Ses parents restent une demi-heure.
- L'enfant participe à un repas et un temps de repos, sans ses parents.
- L'enfant est accueilli toute la journée, sans ses parents.

Tout au long de la semaine, l'équipe évalue l'intégration de l'enfant dans la structure avec la famille et propose d'autres séances si besoin. Les modalités d'organisation de cette période sont définies par la professionnelle de référence et les parents.

L'adaptation de l'enfant ne pourra commencer que lorsque la famille aura fourni l'ensemble des pièces nécessaires à la constitution du dossier.

### 2.2 Modalités d'arrivée et de départ

Seuls les parents ou leurs délégués dûment mandatés pourront conduire et reprendre l'enfant à la micro-crèche. Les parents devront déclarer par écrit les noms et adresses des personnes qui peuvent les suppléer de manière habituelle ou ponctuelle (Voir dossier d'inscription). Ces personnes devront se munir obligatoirement d'une pièce d'identité.

L'enfant ne pourra être confié à une personne de moins de 18 ans.

A son arrivée, les parents apportent un objet personnel (doudou), ni trop bruyant, ni dangereux pour l'enfant et les autres enfants. Cet objet assure la transition journalière entre la maison et la crèche. Tout autre objet apporté par l'enfant devra rester dans son casier personnel. Les jouets appartenant à la crèche ne peuvent sortir de l'établissement.

En cas de retard dépassant l'heure de fermeture, il est impératif de prévenir le personnel de la micro-crèche. Si aucune personne ne se présente pour reprendre l'enfant, il sera confié au Commissariat de Trappes.

En cas de retards répétitifs, l'accès à la micro-crèche pourra être suspendu, cette décision sera notifiée par écrit à la famille.

Les parents sont pleinement responsables de leur enfant tant que celui-ci n'a pas été confié au personnel et dès qu'ils ont repris contact avec leur enfant au moment du départ.

## 2.3 Le trousseau

Un trousseau doit être fourni par la famille dans un sac impérativement marqué au nom de l'enfant contenant :

- 1 tenue de rechange complète adaptée à la taille de l'enfant et à la saison,
- des chaussons (qui tiennent bien le pied),
- l'objet transitionnel (doudou) et/ou tétine de l'enfant si nécessaire,
- produits de soins ou d'hygiène spécifiques.

Le linge personnel de l'enfant porté à la crèche ne sera pas lavé.

La crèche fournit le linge de toilette, de lit et les bavoirs ainsi que les produits d'hygiène nécessaires, notamment les couches.

## 2.4 Le repas

Le lait (1er, 2ème âge et croissance) est fourni par notre établissement. Le tarif horaire comprend cette prestation. Une seule marque de lait est prévue.

Pour les enfants ayant des besoins spécifiques, les parents veilleront alors à apporter une boîte de lait sur laquelle sera noté le nom de leur enfant.

Dans ce cas, aucune déduction forfaitaire ne sera accordée. Par ailleurs, nous ne pouvons accepter les biberons préparés d'avance ni les briques de lait déjà ouvertes.

Le déjeuner et le goûter sont fournis par la micro-crèche. Le tarif horaire comprend cette prestation.

# 3. LA PLACE DES FAMILLES ET PARTICIPATION À LA VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

Lors de la préinscription, les parents seront invités à visiter la crèche ; puis pendant une période d'adaptation : leur présence est nécessaire auprès de leur enfant afin de lui permettre de se familiariser avec les lieux, le personnel et les autres enfants.

Nous souhaitons associer les parents à la vie de la crèche en les informant au moyen d'une Newsletter mensuelle, d'articles sur le site internet, de lettres d'informations, de panneaux d'informations, photos...

Par ailleurs, les parents seront invités à s'investir dans la vie de la crèche par le biais d'une participation active (sorties, ateliers parent-enfant, participation à la décoration des locaux, diverses invitations aux festivités).

Ceci afin de favoriser un lien parents-professionnelles ou même entre parents.

Les parents seront régulièrement invités à des ateliers mis en place par les équipes. Ils pourront réellement être des personnes ressources, forces de proposition : si certains parents le souhaitent, et en accord avec l'équipe, ils pourront eux même organiser des ateliers (contes, chansons, peinture, psychomotricité.... La liste est longue !).

Toute participation et toute personne motivée sera la bienvenue.

Les parents se verront proposer de participer à des sorties pour accompagner un petit groupe d'enfants notamment au cinéma « Le Grenier à sel », une fois (voire deux maximum) fois par an.

Les moments importants de l'année comme Noël, le carnaval, la fête de l'été (...) pourront être partagés avec les familles.

Des réunions thématiques de réflexions animées par la directrice de la structure seront mises en place.

Ces dernières permettent aux parents d'échanger autour de thèmes : apprentissage de la propreté, limites et autorité, la rentrée scolaire, l'agressivité de l'enfant, etc.

Nous souhaitons que notre micro-crèche soit un véritable lieu de soutien à la parentalité, de partage d'observations, d'information et de relais.

Les parents pourront y chercher écoute, appui et conseil auprès de nos professionnelles de la petite enfance.

Nous proposons la mise en place de moyens pour répondre à ces attentes et offrir aux parents la possibilité d'accompagner leurs enfants dans leurs premiers pas tout en maintenant le lien entre la maison et la crèche :

### **3.1 L'information**

Concernant la vie de l'enfant à la crèche à travers le cahier de vie, outil de communication entre l'équipe et la famille (ex : besoins alimentaires, soins, jeux, activités, réactions particulières de l'enfant...).

Par ailleurs, un planning hebdomadaire d'activités pourra être consulté par les parents à l'entrée de la crèche à titre d'information.

### **3.2 La participation**

Les parents participent à la vie de la crèche afin qu'ils aient l'occasion de voir leur enfant évolué autrement que dans le cadre familial, en accompagnant leur enfant lors :

- de sorties organisées (si le taux d'encadrement le permet),
- d'un pique-nique,
- d'ateliers partage,
- de moments festifs (fêtes de fin d'année, carnaval...)

### **3.3 Le suivi pédagogique**

Les parents seront conviés à deux rendez-vous dans l'année pour faire le point avec les professionnelles sur l'adaptation de leur enfant (1<sup>ère</sup> partie de l'année) et pour discuter des perspectives de l'année suivante (fin d'année).

Des réunions d'échanges entre parents et professionnelles pourront être mises en place ponctuellement à l'initiative de l'équipe sur des thèmes variés tels que l'apprentissage de l'autonomie, de la propreté, etc...

## 4. ORGANISMES EXTÉRIEURES

La réussite de notre projet au quotidien repose tant sur la qualité que sur l'intérêt pédagogique des services offerts aux enfants.

Notre projet réside donc aussi dans les moyens mis en place pour faire bénéficier les enfants des ressources de l'environnement extérieur, et notamment concernant :

### ⇒ **L'environnement proche :**

L'objectif est de permettre une découverte du milieu dans lequel l'enfant évolue pour lui permettre de mettre en pratique ses compétences et d'en développer de nouvelles.

*Exemples :* Exploration sensorielle à travers la découverte d'un milieu naturel proche, participation à un spectacle en période de Noël, jardinage, etc.

Ces activités pourront être organisées avec un petit effectif d'enfants et encadrées avec l'aide de parents accompagnateurs, dès lors que le plan Vigipirate ne sera plus effectif.

### ⇒ **Les partenariats à développer :**

Associations locales, centre sociaux et services culturels, afin de découvrir des expositions et de participer à des ateliers création.

Intervention de professionnels de la musique ou de langues étrangères afin de familiariser les enfants à des choses nouvelles.

### 4.1 Caisse d'allocations familiales

Les familles seront invitées à se rapprocher de la CAF pour toute démarche concernant la prise en charge financière de la crèche et le versement d'aide sociale.



### 4.2 Protection Maternelle et Infantile



**Yvelines**  
Le Département

Les centres de PMI fournissent un accueil et des conseils pour les jeunes parents. Les familles seront aiguillées vers le centre le plus proche pour toute demande liée au développement de l'enfant, à la vaccination et aux maladies infantiles. La PMI aura un rôle, pour la crèche, de suivi, d'accompagnement et de contrôle.

### 4.3 Crèche Entreprendre

L'association Crèche Entreprendre intervient sur demande dans un ensemble de domaines et notamment sur la formation des équipes et la mise en place d'activités pour les enfants.



# PROJET ÉDUCATIF

Notre souhait est de permettre à chaque enfant de pouvoir intégrer un autre lieu que la maison pour découvrir la collectivité en évitant une rupture trop brutale avec le milieu familial.

La micro-crèche permet un accueil collectif personnalisé. L'enfant est encadré par une professionnelle en petit groupe dans un cadre collectif.

Une confiance mutuelle parents/professionnelles est nécessaire au fonctionnement harmonieux de la structure. Pour cela nous insistons sur l'importance de la communication, l'échange, la rencontre, la collaboration, l'écoute, le respect du lieu et des personnes présentes.

Le projet éducatif se déroule autour de 5 axes qui seront détaillés ci-dessous :

- 1- L'ACCUEIL
- 2- LE SOIN
- 3- LE DÉVELOPPEMENT
- 4- L'ÉVEIL
- 5- LE BIEN-ÊTRE

## 1. L'ACCUEIL

### 1.1 L'arrivée de l'enfant

L'accueil de l'enfant et de ses parents au sein de la structure est important.

En effet, il s'agit d'un moment crucial : pour le parent, qui peut se sentir inquiet, culpabilisé par l'obligation de laisser son enfant ; et pour l'enfant, pour qui ce changement est vécu comme une rupture affective et sociale.

Notre rôle est de soutenir et d'accompagner l'enfant et ses parents lors de la séparation. Notre souhait est donc de contribuer à la sécurité affective de l'enfant et de favoriser la séparation.

- L'entretien d'accueil permet une meilleure connaissance des habitudes de vie et de la relation parent/enfant.

Il est l'occasion de présenter, la vie à la crèche et de faire visiter les locaux. En outre, il est important d'avoir préparé l'entrée en faisant une place à l'enfant : porte manteau, casier, cahier de liaison...

- Une période d'adaptation est souhaitée pour mettre en place une séparation progressive correspondant aux capacités psychiques de l'enfant afin de lui permettre d'avoir des repères contribuant à créer un climat de sécurité affective.

Pour cela une professionnelle se rend disponible les premiers jours de présence de l'enfant de façon à ce qu'il ait un repère au départ, pour ensuite s'ouvrir à l'ensemble des professionnelles et du groupe d'enfants et leur être présenté.

## 1.2 L'accueil au quotidien

La relation triangulaire parents/enfant/professionnelles se joue chaque jour ; d'où l'importance des moments de transmission. Par ces échanges quotidiens les professionnelles pourront apprécier, analyser le comportement de chaque enfant.

Par ailleurs, il nous semble important d'échanger avec les parents autour des difficultés ou des progrès de l'enfant afin d'ajuster notre accompagnement.

- Lors de l'accueil du matin, la professionnelle se rendra disponible pour retranscrire les informations : s'informer du sommeil, de l'appétit, de l'humeur et de la santé de l'enfant. Ceci permettant la prise en compte de chaque enfant dans son individualité et la continuité maison/crèche.
- La professionnelle écoutera les demandes particulières des parents et analysera si cette demande est compatible avec la vie en collectivité, de façon à donner une réponse adéquate. En effet, respecter le rythme et les habitudes de l'enfant n'implique pas nécessairement que nous soyons en mesure de répondre à toutes les particularités. En outre, nous serons vigilants à ne pas nous substituer aux parents qui restent les premiers acteurs de la vie de l'enfant.
- Les informations notées seront recueillies dans le cahier de liaison puis partagées avec les autres professionnels du secteur.
- La professionnelle sera également là pour assurer la transition et accompagner l'enfant au milieu du groupe.
- En fin de journée, les parents apprécieront un compte-rendu de la manière dont se sera déroulée la journée de leur enfant. Il est important qu'ils nous perçoivent comme des partenaires actifs, attentifs au bien-être et à la bonne évolution de leur enfant afin d'instaurer un climat de confiance et de solidarité.
- Pour un bon déroulement de la journée : tant pour le bien-être des enfants et le respect de leurs activités, nous demanderons aux parents de respecter des plages horaires pour l'arrivée et le départ des enfants (cf. le règlement intérieur).

## 2. LE SOIN

### 2.1 Les soins corporels

Au même titre que se nourrir, dormir, respirer, l'hygiène corporelle fait partie des besoins vitaux et des gestes de la vie quotidienne.

L'aspect relationnel au cours des soins est prépondérant. L'enfant doit se sentir enveloppé et rassuré. C'est pourquoi, tout soin commence avec des mots dits à l'enfant sur ce qu'il va se passer.

L'organisation du temps de change doit permettre d'assurer la sécurité affective et physique du jeune enfant. Il est donc important de préparer le soin : recueillir les informations concernant l'enfant, sortir le matériel adéquat afin de ne pas morceler la prise en charge.

Le temps de change est un moment privilégié pour accompagner l'enfant dans la découverte de son schéma corporel et des sensations physiques : nommer les parties du corps, dire si c'est chaud, mouillé, etc.

Lorsque l'enfant marche nous l'inviterons à se rendre volontairement dans la salle de change. Nous le solliciterons pour qu'il participe à la préparation du matériel : sortir la couche du tiroir, prendre ses vêtements, se munir d'une serviette et d'un gant. Tout ceci afin de favoriser l'autonomie de l'enfant.

Pour finir, nous souhaitons faire du temps de change, un moment de communication et d'échange individualisé, de bien-être et de plaisir partagé.



## 2.2 Le change et la propreté

L'acquisition de la propreté est un élément essentiel du bien-être et de l'autonomie du jeune enfant. Cette dernière est amenée dans le respect de la maturation physiologique (maîtrise des sphincters) et psychologique (l'enfant doit être prêt).

L'équipe sera entièrement dédiée à l'écoute de la demande de l'enfant et des parents. Les professionnelles tiendront compte de la maturité de l'enfant et favoriseront le dialogue auprès des parents demandeurs.

Le change des bébés est un moment de communication et d'échange individualisé privilégié, de bien-être, de plaisir partagé qui permet également à l'enfant de découvrir son corps.

L'apprentissage du pot et des toilettes est progressif et géré en relation avec les parents :

- Lorsque les enfants portent encore une couche pendant la journée mais qu'ils commencent à être demandeur du pot, nous le leur proposons lors des temps de change et restons à l'écoute de leur demande. En revanche, nous ne les installons pas systématiquement sur le pot, ni à heures fixes.
- Quand ils ne portent plus de couches et qu'ils commencent à en faire la demande d'eux-mêmes, nous les accompagnons et les aidons à se déshabiller lorsqu'ils n'y parviennent pas seuls. Au début, des points de repères sont établis dans la journée : après le repas, après la sieste ; et puis, au fur et à mesure qu'ils deviennent autonomes, ils gèrent de plus en plus leurs allés et venus aux toilettes.

Lorsque la propreté est en cours d'acquisition, des incidents sont inévitables. Nous mettrons des mots sur ce qu'il vient de se produire et rappelons à l'enfant qu'il est important de demander à l'adulte lorsqu'il ressent l'envie d'aller aux toilettes.

## 2.3 Les besoins alimentaires

Manger est une fonction biologique et répond à trois impératifs : se nourrir, se socialiser et se faire plaisir. La conduite alimentaire et les choix de l'enfant se construisent par les parents, l'institution (crèche, école...) et l'environnement.

Nous ferons appel à la société Elixor pour la proposition des menus et la livraison des repas. La livraison se fera quotidiennement pour le lendemain par liaison froide. Les denrées seront immédiatement stockées à la bonne température.

Nous respecterons les besoins alimentaires et nutritionnels du jeune enfant tout en suivant les recommandations du GEM-RCN (Groupe d'Etude des Marchés de Restauration Collective et Nutrition). De plus, nous travaillerons en étroite collaboration avec notre traiteur et une diététicienne.

En cas de régimes alimentaire particulier (allergie, intolérance, etc.), nous mettrons en place un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) avec la famille, le médecin traitant et le médecin référent de la crèche.

Nous suivrons également l'évolution des introductions des aliments, qui reste sous la responsabilité des parents. Nous réaliserons régulièrement en interne, de la pâtisserie avec la participation des enfants. Elle sera ensuite servie au goûter.

Nous tenons à créer un environnement paisible et une ambiance détendue et conviviale pendant les repas car c'est un temps très important à la crèche parce qu'il permet au groupe d'enfants de se retrouver.

Pendant ce moment de retrouvailles, quelques règles sont à respecter. Les enfants devront rester assis, parler doucement et comprendre que le repas est un moment où le jeu n'a pas sa place.

Préparer les enfants à venir à table est un passage important pour faire la transition entre une activité et un moment plus calme. Ainsi, nous mettrons en place des rituels :

- Prévenir les enfants que nous allons nous mettre à table.
- Lavage des mains.
- Regroupement des enfants.
- Installation des enfants en fonction de leur développement psychomoteur.

Le repas est un moment particulièrement privilégié pour les bébés.

C'est pourquoi ils nous semblent important qu'ils boivent leurs biberons dans les bras afin de leur apporter une sécurité physique et affective.

En outre, lorsqu'ils passeront à la diversification ils mangeront dans des transats, tandis que ceux qui se tiennent assis pourront manger sur des chaises.

Lorsqu'un enfant commence à manger seul, la professionnelle lui présentera deux cuillères afin que l'adulte puisse l'aider.

Les moyens et les plus grands, déjà plus autonomes, mangeront autour de tables favorisant la convivialité.

Lors du service nous présenterons et nommerons les aliments. Il nous semble important que les enfants goûtent de tout sans les inciter à tout manger, ni les forcer.

La fin du repas se fait au rythme de chacun, cependant nous essayerons d'attendre que le plus grand nombre ait terminé pour leur laver les mains et la bouche, puis aller jouer.

## 2.4 Le sommeil

Dormir est un besoin vital et il est essentiel chez le jeune enfant car il est réparateur, autant que constructeur.

Au même titre que les repas, les siestes sont déterminantes pour la journée de l'enfant.

C'est pourquoi, nous lui attachons une grande importance puisqu'en effet le sommeil est indispensable à l'enfant pour son développement et son bien-être.

Notre rôle sera donc de :

- Respecter les rythmes de chaque enfant à partir de l'entretien d'accueil et des transmissions.
- Connaître ses rituels d'endormissement (doudou, tétine...)
- Adapter le couchage : lit à barreaux ou couchette.
- Savoir reconnaître les signes de fatigue. L'enfant dort quand il en a besoin et non quand l'adulte le décide.
- Favoriser l'endormissement en aménageant un lieu sécurisant, en mettant en place des rituels et des repères. Mise en place de temps calme.
- Détacher si besoin une professionnelle au moment de l'endormissement pour rassurer et empêcher que les enfants se réveillent mutuellement.
- Surveiller le réveil.
- Noter sur le cahier de transmission pour permettre d'évaluer la qualité du sommeil de l'enfant.

C'est pendant le temps de sommeil que le jeune enfant grandit et que son cerveau organise la pensée et enregistre tout ce qui a été vécu pendant la phase d'éveil.

En retour, un enfant reposé est plus à même de tirer bénéfice d'activité d'éveil et de découverte sensorielle.

## 3. LE DÉVELOPPEMENT

### 3.1 La verbalisation

Les professionnelles cherchent à tout moment à mettre des mots sur ce que l'enfant vit et à encourager l'enfant à exprimer ce qu'il ressent. La verbalisation permet au jeune enfant d'avoir une représentation sécurisante sur les évènements abstraits ou incompris.

En outre, nous avons le souhait d'accompagner la parole à une certaine attitude et gestuelle. Nous nous mettrons à la hauteur de l'enfant pour s'adresser à lui et nous lui parlerons doucement et calmement.

Lorsqu'il sera nécessaire de remettre un cadre et ses limites, nous opterons pour une attitude plus ferme et sécurisante auprès de l'enfant.

### 3.2 L'autonomie

Devenir autonome, c'est être capable d'intérioriser des règles, des limites et des interdits afin que l'enfant se réalise pleinement pour son devenir. En effet, cela sécurise l'enfant et lui permet de grandir. Il est important que ces limites soient définies de façon cohérente par l'ensemble des professionnelles. Elles peuvent être différentes de celles posées par les parents.

Les temps forts du quotidien et les ateliers sont proposés de manière à développer l'autonomie du jeune enfant.

## 4 L'ÉVEIL

La crèche est un lieu où l'enfant peut inventer des activités variées lui permettant de faire différentes expériences, découvertes et s'ouvrir sur le monde qui l'entoure.

Le jeu est essentiel au bon développement de l'enfant et dans la construction de son individualité et personnalité. L'activité permet de comprendre le monde extérieur et de traduire ses émotions.

Toutes les actions de la journée sont sources d'activité. Par exemple : se laver les mains, manger, se déshabiller, ranger les jeux... Notre rôle est de mettre à disposition du jeune enfant un environnement, un espace lui permettant d'explorer, d'expérimenter, de se construire et de jouer.

Les professionnelles proposeront une diversité d'activités poursuivant un objectif pédagogique, adapté à chaque stade de leur développement.

## 5 LE BIEN-ÊTRE

Le bien-être des enfants et de manière plus large des parents et des membres de l'équipe doit être une priorité.

La mise en place d'une organisation simple et comprise par tous :

- les actions en faveur de la diminution du turn-over et des arrêts maladies des salariés
- une communication et une écoute des besoins de chacun
- un aménagement adapté de la structure pour tous
- un projet pédagogique riche et stimulant

Toutes ces actions permettront d'instaurer un climat apaisé et de confiance entre les enfants, les parents et les professionnelles.

Cette ambiance sera le moteur pour créer le bien-être de l'enfant.

# PROJET PÉDAGOGIQUE

Dans cette partie, nous allons vous présenter dans les grandes lignes le projet pédagogique qui sera mis en place dans la micro-crèche. Afin de se positionner au plus près des besoins de l'enfant, des préoccupations éducatives des parents ou de l'équipe, le projet pédagogique n'est pas figé.

Il sera revu en détails avec la future Directrice (Référente technique) dès son recrutement et il évoluera avec le temps, le personnel encadrant, les enfants accueillis. Les équipes sont amenées à remettre régulièrement leurs pratiques en question.

Le nombre d'enfants accueillis dans la micro-crèche nous permettra la prise en charge de chaque enfant en tant qu'individu à part entière, avec son histoire de vie familiale, culturelle et son potentiel : rythme, besoins, compétences, possibilités, rituels, avec son propre caractère, son tempérament, son degré de compréhension et d'acquisition.

Parce que les premières années de la vie de l'enfant sont les plus importantes (années formatrices et déterminantes pour le développement émotionnel et intellectuel), il s'agit avant tout pour l'équipe de préserver le bien-être de l'enfant afin qu'il puisse s'épanouir pleinement dans ce lieu collectif différent de la cellule familiale.

Ainsi, le projet pédagogique se fondera sur 3 objectifs fondamentaux :

## Veiller à la santé, la sécurité et le bien-être des enfants en :

- Aménageant un espace d'accueil sécurisant et accessible,
- Facilitant le repérage de l'enfant dans l'espace et le temps,
- Respectant le rythme de chaque enfant (sommeil, repas...).

## Favoriser les premières séparations, la socialisation et l'éveil des enfants par :

- L'apprentissage des règles de vie en collectivité,
- Un travail sur l'acquisition de l'autonomie,
- Le développement d'activités variées de motricité et de découverte.

## Accompagner les parents dans leur mission éducative et leur permettre de concilier vie professionnelle et familiale par :

- Un temps d'accueil et une écoute adaptés aux besoins,
- Le maintien du lien parent-enfant à travers la parole échangée avec l'enfant,
- Des possibilités de rencontres entre les parents lors de réunions d'information et moments festifs.

## 1. LES PROJETS D'ACTIONS

### 1.1 Autonomie par le jeu

Activités manuelles, transvasement, manipulation, éveil musical, lecture, jeux d'encastrement, jeux d'eau, dessin, psychomotricité...

Tous ces ateliers vont permettre aux enfants d'exprimer leurs émotions, de laisser libre cours à leur imagination, d'acquérir une certaine autonomie, et ainsi apprendre à faire par eux-mêmes.

## **1.2 Autonomie au quotidien**

Donner des repères et rituels : lavage des mains avant les repas, brossage des dents après le repas pour les plus grands, rangement des affaires lors des temps de change, des activités fixes avant des temps forts...

## **1.3 Habillage**

Chaque enfant dispose d'un casier. Pour les plus grands nous faisons en sorte que ce dernier soit à leur disposition.

Nous encourageons l'enfant à reconnaître ses affaires, apprendre à les ranger dans son casier. Nous avons le souhait de laisser faire seul l'enfant dès qu'il se sent prêt, sans le mettre en difficulté s'il n'y arrive pas.

## **1.4 Alimentation**

Observer l'enfant pour reconnaître à quel moment il a le désir de manger seul, de boire au verre, même s'il ne maîtrise pas encore leurs gestes.

Pour les plus grands, nous les invitons à débarrasser leur assiette et couverts.

## **1.5 Propreté**

Pas d'apprentissage forcé. Accès libre aux toilettes ou au pot à la demande de l'enfant avec l'accompagnement d'une professionnelle.

## **1.6 Le langage des signes**

Nous pratiquerons, grâce à une professionnelle de l'équipe formée, le langage des signes auprès des enfants au quotidien.

Cette méthode ne sera pas mise en place pour remplacer la parole mais pour la compléter. Les enfants qui ne parleront pas, ou qui ne le souhaiteront pas, pourront alors s'exprimer en signe.

Nous l'utiliserons pour des mots simples et de tous les jours. Par exemple pour accompagner une histoire ou une chanson, dire bonjour, au revoir, manger, dormir, jouer, etc.

Plus de 200 signes seront utilisés auprès des enfants.

D'après l'expertise de Crèche Entreprendre sur cette méthode, le retour des parents est très positif et bien accepté. Ils nous rapportent que les enfants signent chez eux.

Pour aider les familles à entretenir ce projet, la directrice/Référente technique organisera une à deux fois par mois des ateliers avec les parents pour leur enseigner les signes. Ces ateliers rencontrent beaucoup de succès.

## 2 ACTIVITES PROPOSÉES

### 2.1 Pour les petits

Les tapis et autres coins douillets permettent aux jeunes enfants de se mouvoir à leurs rythmes. Les tapis d'éveil, mobiles et livres en tissus stimulent leurs sens et leur permettent de faire leurs premières expériences, accompagnées pas l'adulte.

Plus tard, ils peuvent s'agripper, grimper, s'entraîner avec des ballons, des jeux à bascule, etc...

### 2.2 Pour les moyens

Les enfants à cet âge sont curieux, déménagent leur espace. Ils explorent et expérimentent leur environnement au travers de jeux tenus à disposition de l'enfant. Ils choisissent librement leur support de jeu. Par ailleurs l'aménagement de l'espace permet aux enfants de passer librement et à leur rythme d'un jeu à un autre.

Des activités dites plus cadrées sont mises en place : pâte à modeler, peinture, jeux de transvasement. Celles-ci permettent à l'enfant d'expérimenter des matières et d'entretenir leur créativité.

D'autres activités seront à la disposition des enfants sous forme de petit plateau que l'enfant pourra aller chercher à tout moment pour satisfaire son besoin.

Ces activités pourront être faites à la fois seul pour développer leur autonomie ou en groupe afin de favoriser l'apprentissage de la collectivité.

### 2.3 Pour les grands

Des activités adaptées à leur âge seront également à la disposition des enfants sous forme de petit plateau.

Par ailleurs, l'espace est aménagé de petits coins « jeux libres », parmi eux les jeux symboliques (coin cuisine, motricité, piscine à balles) entretenant la créativité, l'imagination, les interactions, l'imitation et la communication verbale.

Répartir les enfants en petits groupes facilite les contacts entre eux et leur donne la possibilité de choisir l'activité qu'ils souhaitent faire et de passer de l'une à l'autre.

Nous serons pourvus d'une structure de motricité qui se situera dans le coin Eveil. Cette dernière et les jeux en extérieur favorisent le développement physique et participe à l'évolution harmonieuse des fonctions relationnelles et sensorielles de l'enfant.

Chaque matin et lors des temps calmes, nous nous retrouverons enfants-professionnelles autour d'un temps chansons ou lecture consacré au plaisir de se retrouver.

### 2.4 Partenariat et sorties extérieures

#### Intervenants extérieurs

- Anglais : un intervenant animera des ateliers et des chansons en anglais avec les grands, une à deux fois par semaine.
- Musique : un professeur de musique interviendra auprès du groupe d'enfant une fois par semaine pour un atelier découverte de sons et d'instruments.
- Jardin pédagogique : découvrir la nature, partage de moments autour du potager (plantation, cueillette, etc...)

## ✚ Sorties de proximités envisagées

Il s'agit d'activités qui seront réalisées aux alentours de la crèche afin d'éveiller les enfants au monde extérieurs, de leurs faire découvrir d'autres endroits comme par exemple une promenade au parc.

Des sorties pourront être organisées (si le taux d'encadrement le permet) :

- Dans le quartier (20-25 minutes de marche maximum)
- Au cinéma le Grenier à Sel, proposant des films d'animation ou dessins animés pour un jeune public une voire deux fois par an ! Cette fréquence permet de limiter les dangers liés à l'exposition des enfants aux écrans) !

Cependant, celles-ci ne sont pas envisageables dans l'immédiat au vu des règles imposées par le plan Vigipirate. Aucun risque inutile ne sera pris tant que ce plan sera effectif !

## 2.5 Les fêtes

La fête de Noël, le carnaval, Halloween et une fête de fin d'année permettent à tous les parents et les enfants de se réunir avec les professionnelles dans une ambiance festive, de partage et de convivialité.

## 2.6 Les ateliers parent-enfant

Ces ateliers proposent aux parents de participer à un atelier créatif ou moteur avec leurs enfants. Ils ont lieu en fin de journée et en petit comité.

Nous avons le souhait d'intégrer les parents dans la vie de la crèche et ainsi multiplier les rencontres et les échanges entre parents et professionnelles.

## 2.7 La mascotte

La crèche aura sa mascotte. Une peluche présente en section qui partage les activités des enfants. Chaque week-end, une famille se porte volontaire pour accueillir la mascotte à son domicile ou l'emmener en vacances.

Les familles jouent le jeu en prenant des photos de leurs aventures avec elle que nous mettons en scène et affichons dans la structure.



## 2.8 L'animal de compagnie : *Bubulle, le petit poisson rouge*

La crèche aura son animal de compagnie afin d'offrir la possibilité aux enfants de découvrir un animal et de se familiariser avec lui.

Lorsque la séparation du matin n'est pas facile, les professionnelles accompagnent l'enfant pour dire bonjour à notre petit poisson. Ils pourront l'observer tout en s'apaisant.

L'animal pourra également être pris le week-end par les parents se portant volontaires.



## PROJET SOCIAL

Notre implantation dans le quartier prioritaire Jaurès Gare-Jean Macé et au rez-de chaussée d'une résidence sociale étaient essentiels pour notre projet social. Les professionnelles devront s'en imprégner très vite. Il sera retravaillé et approfondi avec l'équipe et la référente technique, qui pourront le faire évoluer en apportant des modifications et suggestions d'amélioration en fonction de leurs expertises, des expériences vécues au sein de l'établissement et des réflexions menées entre professionnelles.

Ce projet s'appuie sur les principaux objectifs de notre projet, énumérés en introduction de ce document et s'articule également autour des objectifs suivants :

- **Accueillir l'enfant quelle que soit sa situation (le niveau social de ses parents et/ou s'il est en situation de handicap) dans le groupe ;**
- **Accompagner et sensibiliser les professionnels ainsi que les enfants à l'accueil de la différence ;**
- **Former les professionnelles à la guidance parentale ;**
- **Privilégier, à compétences et expériences égales, l'embauche de professionnels résidant dans un « quartier politique de la Ville » ...**

Ces objectifs font l'objet d'un travail en équipe constant pour assurer un accueil de qualité de l'enfant et celui de sa famille.

L'équipe mettra en œuvre les moyens matériels, spatiaux, éducatifs et pédagogiques nécessaires pour atteindre ces objectifs.





# 1. INTÉGRATION DANS L'ENVIRONNEMENT SOCIAL

Si notre objectif est de répondre aux besoins de modes de garde par une approche complémentaire à ceux déjà existants sur le territoire sélectionné, nous souhaitons donner une dimension de relais entre les familles et les professionnels.

Les familles accueillies provenant de milieux socio-économiques et culturels différents, il sera donc impératif d'individualiser l'accueil des parents et de leur(s) enfant(s) dans le respect de chacun.

La micro-crèche est un lieu de mixité sociale, d'intégration pour l'enfant et sa famille dans le respect de chacun.

La structure sera ouverte à toutes les familles de la commune et des communes aux alentours (dans la limite des places disponibles), quels que soient leurs revenus et leurs activités.

La micro-crèche « Les Bébidoux » se situera, dans le quartier prioritaire Jaurès gare – Jean Macé, au 93 rue Jean Jaurès dans la commune de Trappes :



6 établissements d'accueil des jeunes enfants (EAJE) existants soit 218 places à disposition des petits trappistes.

***La future micro-crèche « les Bébidoux » complétera cette offre.***

## 2. MODALITE D'ACCUEIL DES FAMILLES EN SITUATION D'INSERTION SOCIALE ET/OU EN SITUATION DE HANDICAP

Conformément à la réglementation en vigueur (article L214-2 et article L214-7 du code de la santé publique) la structure proposera aux familles en situation d'insertion sociale de bénéficier d'une place en crèche.

### 2.1 L'accueil des enfants présentant un handicap ou une maladie chronique

Les enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique seront accueillis aux mêmes conditions que les autres enfants dès lors que leur handicap permette au personnel d'assurer l'encadrement des autres enfants et qu'il n'ait pas à pratiquer de soins particuliers nécessitant la prise de médicament.

Un protocole d'accueil individualisé (PAI) pourra être mis en place au cas par cas, en accord avec la famille, le médecin traitant et le médecin référent de la crèche.

Dans la mesure du possible, 10% de la capacité d'accueil, soit 1 place, sera réservée en priorité à un enfant présentant un handicap.

### 2.2 L'accueil des enfants dont les parents sont en insertion professionnelle

Les enfants de parents en parcours d'insertion professionnelle (recherche d'emploi, de formation ou de stage) pourront bénéficier d'une place en crèche.

10% de la capacité d'accueil sera réservée en priorité à ces familles, soit 1 place. Les modalités d'inscriptions sont identiques aux autres familles.

Un effort financier sera réalisé par la structure pour permettre l'accueil effectif de la famille.

Un tarif social de 4.5€ par heure sera appliqué en lieu et place de la grille tarifaire.

Le coût net pour la famille après déduction de la PAJE et du crédit d'impôt sera ramené à 0.3375€ par heure.

Les parents en recherche d'une formation en entreprise ou d'un stage seront aiguillés vers les structures partenaires de la crèche.

### 2.3 Nos partenaires

La structure s'appuiera sur les compétences de professionnels de chaque domaine pour accompagner la formation de son équipe.

Nous envisageons la signature d'une convention ou d'une charte partenariale avec ces différentes structures.

Des journées de formations seront organisées, avec les partenaires de la crèche, pour les professionnelles selon un plan de formation annuel et se dérouleront sous forme de journées pédagogiques autour des thématiques liées à l'insertion professionnelle et au handicap (physique et psychique) :

- Accompagnement à l'accueil d'enfants en situation de handicap,
- Parentalité positive (Anti VEO),
- Bientraitance et maltraitance.
- LSF (langue des signes spécial Bébé),

- Formation sur le développement durable,
- Formations régulières aux gestes de secours,
- Evolution et amélioration des pratiques professionnelles...

Notre impact sur notre environnement étant plus en plus grand, il est également de former les professionnelles de la crèche pour la mise en place d'une démarche d'éco-responsabilité qu'ils porteront avec les enfants :

- Intégration de la notion de protection de l'environnement dans le projet pédagogique de la crèche,
- Priorisation des repas de saison, produits locaux et issus de l'agriculture biologique,
- Utilisation des produits d'entretien limitant l'impact des substances toxiques...



Proposition d'un programme de formation pour se former à l'accueillir d'enfants différents



Achat des produits respectant les normes environnementales



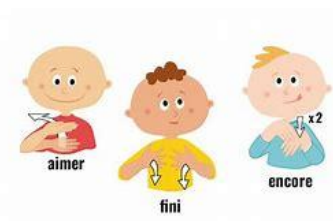
Organisme de formation pour le personnel de santé : accueil des enfants des stagiaires



Mise à disposition de différents partenaires du réseau



Participation aux colloques de Pédopsychiatrie organisés autour de la parentalité, le handicap, la protection de l'enfance ...






LSF Bébé : pour apprendre à communiquer avec les tout-petits par la langue des signes...



Pour la conception d'un menu composé de produits locaux et de saison

## Mapping des Structures d'accueil Petite Enfance sur la ville de Trappes



-  Local : Future Micro-crèche privée Les Bébidoux, 10 places
-  5 Structures municipales (dont 3 à la même adresse), 208
-  Structures privées : 1 Micro-crèche, 10 places.

## CONCLUSION

Nous avons essayé de traduire dans ce projet ce que nous cherchons à mettre en œuvre pour l'ouverture de la structure en s'appuyant sur la méthodologie et la philosophie des crèches membres de l'association Crèche Entreprendre.

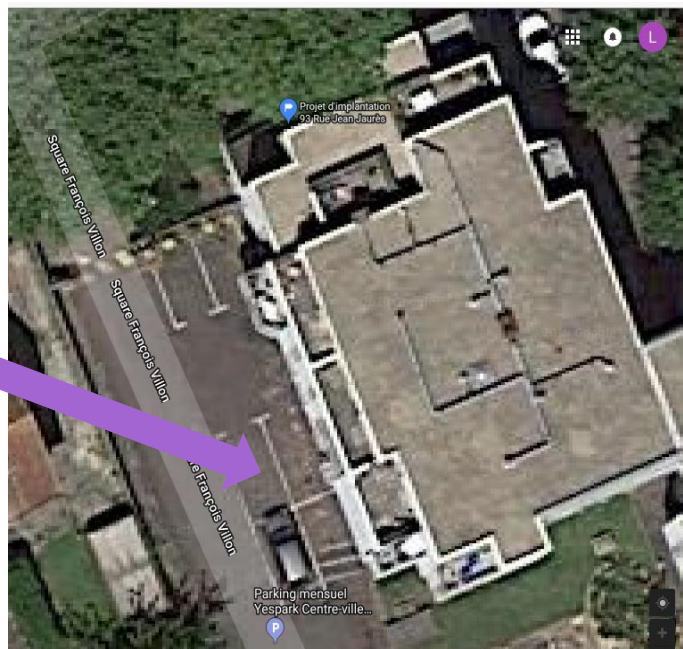
Notre objectif principal est donc d'accueillir des enfants de la commune de Trappes, âgés de 2 mois et demi (10 semaines) jusqu'à leur scolarisation, dans un cadre sécurisé et adapté. Ils seront encadrés par des professionnelles de la Petite Enfance qui mettront tout en œuvre pour répondre aux objectifs fixés au début de ce projet à savoir :

**le développement de l'enfant par l'autonomie, l'apprentissage et la découverte d'un accueil collectif de jeunes enfants, quelle que soit sa situation ou celle de ses parents.**

Notre objectif second, à travers ce projet, est de favoriser une adaptation la plus douce possible pour l'enfant et ces parents qui nous confient leur(s) enfant(s). C'est aussi accompagner au mieux chaque enfant dans sa particularité, sa singularité et sa quête d'autonomie. Chaque activité, qu'elle effectue au sein de la micro-crèche ou à l'extérieur n'aura de cesse d'aller dans ce sens.

Enfin, notre travail ne pourra se faire efficacement sans une collaboration étroite avec les parents, la CAF, la PMI et une grande confiance mutuelle.

Cette ouverture de micro-crèche me tient vraiment à cœur et représente la concrétisation d'un projet mûrement réfléchi, voulu, motivé et travaillé.



Le local dispose de 4 parkings attenants qui représentent une belle surface sur laquelle nous prévoyons la création d'un espace jeux extérieurs un mini-jardin pédagogique pour nos petits jardiniers en herbe.

